

Université Paris Nanterre
UFR SSA – Département de Sociologie

Master « Sociologie »
Deuxième année
Parcours « Études et recherches en sociologie »

Année universitaire 2019 – 2020

***Méthodologie d'études
et de recherches
en socio-anthropologie 1***

Code : 3HSO9011

Le mardi matin, au 1^{er} semestre, en salle D301bis de 10h30 à 12h30

Enseignement développé sous la responsabilité de Philippe **Combessie**.
avec la participation de Aurélien **Djakouane**, Alexandra **Oeser**
(enseignements en langue anglaise) et Gabriel **Segré**.

Objectifs du cours

Cet enseignement est constitué de séances coordonnées, développées par plusieurs membres de l'équipe pédagogique du Master « Sociologie », spécifiquement adaptées à la phase de construction de l'objet et de formalisation de l'analyse dans un travail d'étude ou de recherche en sociologie. Il est destiné à préparer au mieux les étudiants au développement d'un mémoire de recherche.

Pour parfaire la formation en socio-anthropologie, une séance d'observation directe est prévue le vendredi 22 novembre 2019 après-midi, au Tribunal de grande instance de Paris.

Modalités d'évaluation

Chaque étudiant est invité à engager une participation active à l'oral en cours – au besoin en ayant préparé des questions à l'avance à partir de l'enquête qu'il mène pour son mémoire de recherche. Il peut être invité à présenter des travaux écrits et/ou des présentations orales, d'une séance sur l'autre, par certains enseignants.

Évaluations à partir de travaux écrits

Chaque étudiant doit impérativement remettre, à l'issue du semestre, **un dossier de dix pages** (plus annexes). Ces documents doivent être envoyés, par mail, le **4 janvier 2020**.

Le dossier de dix pages

Ce dossier, intégralement dactylographié, devra comprendre quatre parties complémentaires, articulées entre elles de façon explicite :

- 1 – une présentation du terrain, à la fois précise et concise, sur lequel le travail d'enquête est développé ;
- 2 – une bibliographie de référence, commentée, des textes sur lesquels il paraît pertinent de s'appuyer pour développer des recherches sur le terrain retenu (attention : il ne s'agit pas d'une liste d'ouvrages existant sur ce terrain, mais de textes déjà lus ou qui seront lus de façon imminente, qui peuvent porter sur ce terrain mais aussi sur d'autres terrains, et qui sont susceptibles d'aider à développer des analyses sur le terrain choisi) ;
- 3 – une présentation des embryons de problématiques susceptibles d'être développées au cours de l'année, présentés de la façon la plus détaillée possible, tout en privilégiant la concision et la clarté, étayés par les textes mentionnés en 2 et adaptées au terrain présenté en 1 ;
- 4 – une analyse rétrospective du cheminement de l'enquête depuis le début de l'année ; il ne s'agit pas d'une simple chronique du travail, mais d'une véritable analyse rétrospective, à l'image de celles que développaient Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans l'article « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie » ou Gérard Mauger dans l'article « Enquêter et milieu populaire » ou publiés dans la revue *Genèses*, respectivement dans le volume 3 en mars 1991 (Pinçon & Pinçon-Charlot) et dans le volume 5 en décembre 1991 (Mauger).

Ce dossier de dix pages doit obligatoirement comprendre, en outre, une annexe présentant des données de terrain conséquentes. Ces données peuvent être des cinq types : entretiens retranscrits, statistiques, notes d'observation, photos légendées, documents commentés.

Les annexes du dossier de dix pages

En cas d'**entretiens** présentés seuls, deux entretiens, au moins, doivent avoir été enregistrés et intégralement retranscrits (durée minimum de chaque entretien : 50 minutes). Les caractéristiques des différents informateurs doivent être présentées de façon aussi précise que possible et mises en perspective de façon à faire comprendre les écarts entre le terrain « étudié » et le terrain « enquêté » (pour comprendre cette différence, cf. Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu, et la bohème populaire. Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Paris : Belin, 2006, p. 137-138) ; autrement dit, pour souligner les positions particulières des informateurs rencontrés par rapport à l'ensemble du groupe sur lequel porte l'analyse.

Les entretiens retranscrits doivent être entrecoupés d'intertitres dont une liste devra être dressée sous forme de sommaire placé au début de chaque entretien.

En cas de **données statistiques** présentées seules, huit tableaux au minimum sont requis. Il est vivement conseillé de se référer aux ouvrages suivants : Olivier Martin, *L'analyse de données quantitatives*, Paris : Armand Colin, 2009 ainsi que Fanny Bugeja-Bloch, Marie-Paule Couto, *Les méthodes quantitatives*, Paris : Presses universitaires de France, 2015, ou à un manuel de démographie (en cas de recherche de type sociodémographique).

En cas de **notes d'observations** présentées seules, trente pages sont requises. Il est vivement conseillé de se référer au chapitre 8 de l'ouvrage de Jean Peneff, *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sociologie*, Paris : La Découverte, 2009 ou à l'ouvrage de Jacques Coenen-Huther, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris : L'Harmattan, 1997.

En cas de **photographies** présentées seules, douze photographies légendées et commentées sont requises au moins. Le numéro de la revue *Ethnologie Française* intitulé « Arrêt sur images. Photographie et anthropologie », 2007-1, peut vous y aider, tout comme l'ouvrage de Sylvain Maresca et Michael Meyer, *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2013.

En cas d'exploitations secondaires de **documents** présentées seules, dix documents au moins sont requis. Un bon exemple d'exploitations de documents se trouve dans l'ouvrage de Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire d'un quartier nord de Melun*, Paris : Albin Michel, 1997.

Chaque étudiant peut, bien sûr, mobiliser des données de plusieurs de ces cinq types.

L'analyse rétrospective de la position du chercheur ainsi que du cheminement suivi pourra s'appuyer sur des éléments du journal de terrain que chaque étudiant est invité à tenir régulièrement tout au long de sa recherche. Des extraits du journal de terrain peuvent être reproduits en annexe, mais il ne s'agit en aucun cas d'une obligation.

Ce dossier de dix pages doit comporter une page de garde ainsi qu'un sommaire (qui ne sont ni l'un ni l'autre comptabilisés dans les dix pages) ; les pages du dossier doivent être numérotées de façon linéaire.

Règles de constitution des dossiers informatiques

Les travaux, envoyés par mail, doivent être **regroupés en deux fichiers informatiques** (.doc ou .pdf, à l'exclusion de tout autre format), l'un pour le travail (dix pages) l'autre pour les annexes. Le fichier travail doit comporter : page de garde (nom de l'étudiant, date, intitulé du cours, etc.), sommaire, puis les différentes parties du dossier, en dix pages. Le fichier avec les annexes doit comporter un sommaire puis les annexes (nombre de pages non limité). Il existe des programmes gratuits pour fusionner des fichiers .pdf ; en voici quelques-uns : *Mergepdf*, *Split Me*, *PDFHammer*, *PDFJoin*

Chacun des fichiers informatiques doit être nommé de façon spécifique, en mentionnant d'abord le nom de l'étudiant ; par exemple, si un.e étudiant.e s'appelle Claude Martin : MARTIN-dossier10p.doc (ou .pdf) et MARTIN-annexes10p.pdf (ou .doc).

Règles de validation du cours

Le dossier de fin de semestre de dix pages sera noté sur 20 points.

Des évaluations des interventions orales en cours et/ou des travaux effectués d'une séance sur l'autre pourront être notées par certains des enseignants pour certains des étudiants. Si tel est le cas, elles seront notées sur 20 points et une moyenne de ces évaluations sera calculée.

La moyenne des deux notes (note du dossier de 10 pages et moyenne des autres notes) établira la note finale du semestre attribuée à chaque étudiant, sur un total de 20 points. Le dossier de 10 pages constituera donc la moitié de la note finale.